

TREMEL : CONSEIL MUNICIPAL DU 10.04.2015 19H00

Compte de Gestion 2014 du trésorier, compte administratif 2014 de la commune et budget primitif 2005 de la commune ont été votés à l'unanimité.

1 COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le compte administratif 2014 révèle en section de fonctionnement un montant de dépenses de 289 006.00 € pour un montant de recettes de 357 336.00 €, laissant un excédent de 68 330.00 € qui sera totalement affecté en Investissement au budget primitif 2015.

En investissement, on constate pour l'année 2014, un résultat de clôture déficitaire de 34 539.00 €.

2 BUDGET PRIMITIF 2015

➤ **En fonctionnement, l'équilibre des dépenses et des recettes s'établit à 358 585.00 €.**

A noter une forte augmentation des charges à caractère général : 93 510.00 € contre 75 784.00 € en 2014. Cette augmentation est due aux frais de raccordement des bâtiments communaux au réseau d'assainissement collectif. Il faut noter aussi une augmentation de 10% des contributions aux organismes de regroupement (Syndicat des Ecoles, service enfance jeunesse de Plestin-Les-Grèves etc...) : 66 957.00 € contre 60 774.00 € en 2014.

Mais bonne surprise, en recettes de fonctionnement, la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement est largement compensée par la Dotation de Solidarité Rurale Cible.

➤ **Pour les investissements 2015, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 191 956.00 €.**

Les principales dépenses envisagées :

- 34 539.00 € : report du solde déficitaire 2014
- 36 500.00 € : remboursement du capital des emprunts en cours.
- 29 500.00 € : solde du suivi du chantier de restauration de l'église de Trémel, élaboration du P.L.U et lancement d'une nouvelle étude pour évaluer une nouvelle tranche de travaux de restauration sur l'église.
- 8 400.00 € : panneaux de signalisation, drapeau anciens combattants, aménagement autour du centre polyvalent.
- 3 600.00 € : rayonnage pour la bibliothèque, stores petite salle, remplacement cloche n°2 de l'église
- 10 562.00 € : réfection de la façade du bâtiment scolaire
- 1 272.00 € : restauration du calvaire de Kerzénan
- 41 177.00 € : voirie de Kergavarec et kermerzit
- 8 000.00 € agrandissement du local foot.

Les principales recettes attendues :

- 31 200.00 € au titre du F.C.T.V.A
- 68 330.00 € : excédent de fonctionnement
- 30 776.00 € de subventions d'équipement dont 6 000.00 € du Conseil général et de L.T.C pour le logement social, 19 540.00 € de la D.R.AC, Région et Conseil Général pour les travaux de

restauration de l'église, 5 236.00 € de Dotation Départementale de Solidarité Communale, 2 640.00 € au titre de la D.E.T.R pour les travaux sur la façade du bâtiment scolaire.

3 MAINTIEN DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2015

Au budget primitif 2015, Le Maire propose de maintenir les taux d'imposition de 214 à savoir :

- Taxe d'habitation : 15.21%
- Taxe foncière bâti : 20.39%
- Taxe foncière sur le non bâti : 60.17%

NB : les taux restent inchangés depuis 2009.

4 LE MAIRE DECIDE DE DIMINUER SES INDEMNITES DE 30%

Le Maire a décidé de diminuer ses indemnités de 30% (soit une diminution de 150.00 € sur les 500.00 € mensuel perçus) en 2015 et 2016 puis de 10% jusqu'à la fin du mandat.

Madame BOURHIS a exposé ses motivations :

- « Cette décision vise à aider la commune qui connaît une augmentation significative de ses dépenses de fonctionnement en 2015 ».
 - « c'est aussi un geste de solidarité envers les concitoyens à qui l'on demande de faire des efforts pour contribuer au remboursement de la dette de notre pays ».
-

5 REVISION DES TARIFS GARDERIE AU 01/04/2015

Les membres du Conseil Municipal décident, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- De majorer de 2 % le tarif de la garderie à compter du 1^{er} avril 2015 :

Tarif pour une journée (matin et soir) : 2.22 € (tarif 2014 : 2.18 €)

Tarif pour une demi-journée (matin ou soir) : 1.11 € (tarif 2014 : 1.09 €)

6 LANNION-TREGOR COMMUNAUTE : COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET STATUTS

Les membres du Conseil municipal, après délibération, ont voté par 2 voix contre et 8 voix pour :

- **D'APPROUVER** la mise en place d'un conseil communautaire comptant 76 sièges de conseillers communautaires.
- **D'APPROUVER** le projet de modification de l'article 3 des statuts de Lannion Trégor Communauté définissant les compétences de l'établissement, **DE DEMANDER** au Préfet des Côtes d'Armor de modifier en ce sens l'article 3 de l'arrêté du 21 novembre 2014 et **D'AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.
-